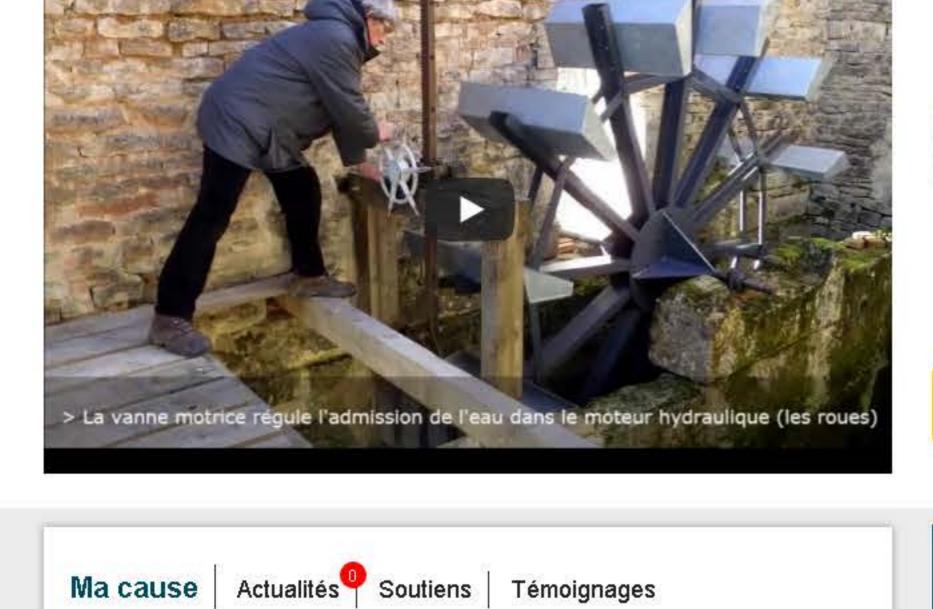
Aidez-nous à obtenir justice pour les moulins, devant le Conseil d'Etat Par Bouqueton Gilles / Contre Ministère de l'Environnement

Défendre la production d'une hydroélectricité « verte » non polluante,

Préserver les droits d'une exploitation raisonnée des cours d'eau, Valoriser le patrimoine, les moulins et ouvrages hydrauliques multicentenaires, Résister à la destruction programmée des anciens moulins au mépris de la loi, Autant de causes menacées à défendre maintenant, ici, avec nous.





proposer une cause





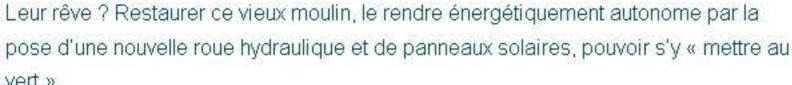


Retombées

collectives

Aujourd'hui, les moulins ancestraux sont

présents par milliers sur les fleuves et



son droit d'eau, mais sans raccordement au réseau électrique.

vert ». De l'argent investi dans les énergies renouvelables et dans la restauration du

En 2011, Gilles et Marie-Anne achètent le moulin du Bœuf, à Bellenod-sur-Seine, avec

écologique et énergétique? Mais ce rêve tourne au cauchemar.

L'administration de l'eau, dûment avertie du projet, déclare qu'il est interdit de remettre

patrimoine rural : qui y verrait un problème aujourd'hui, à l'heure de la transition

une roue sur le site ancien et d'exploiter la force motrice de l'eau : le droit d'eau transmis lors de l'achat est retiré. Cette administration se montre intraitable. Le coût de raccordement du moulin au

réseau électrique approcherait les 100 000 euros ? Peu importe. Les roues

des rivières vivantes, surveillées et entretenues.

'action en justice

dont ils sont déjà victimes.

village et plusieurs associations soutiennent le couple ? Peu importe. Gilles et Marie-Anne ont décidé de porter l'affaire en justice. Car au-delà de leur cas, des milliers de moulins font aujourd'hui en France l'objet des mêmes menaces : on

exorbitante, sous des prétextes fallacieux; on détruit parfois leurs chutes, retenues et

leur interdit de produire une énergie propre ou on renchérit le coût de manière

Après un jugement défavorable en appel, ils ont décidé de se porter en cassation au Conseil d'État, afin que les plus hauts magistrats se prononcent sur leur cas. Si Gilles et Marie-Anne gagnent cette procédure, ce seront des milliers de roues de moulin qui pourraient de nouveau tourner sur les rivières françaises. Pour produire une

énergie locale et propre. Pour relancer l'activité dans nos campagnes. Pour retrouver

Nous vous demandons aujourd'hui d'aider Gilles et à Marie-Anne à payer les frais de

procédure, afin que l'injustice économique ne s'ajoute pas à l'injustice administrative

d'Etat. Les arguments du Préfet :

contesté.

Le déversoir existant ne permet pas à la Seine de couler dans son lit naturel. L'eau de la Seine coule dans le bief du moulin.

Le moulin construit au XIX^e siècle n'est plus exploité.

 La capacité du moulin à exploiter l'énergie de la rivière. La conformité des ouvrages avec la réglementation.

Depuis le début de la procédure nous avons justifié et prouvé*:

Les travaux d'entretien réalisés par les propriétaires.

La forte motivation et un large soutien public.

*Les documents produits : texte historique, constat d'huissier, relevés de géomètre, rapports de bureaux d'étude, photos, films, pétition publique, témoignages....

La plus haute juridiction française, le Conseil d'Etat, peut annuler l'abrogation du droit d'eau du moulin du Bœuf. C'est cette juridiction que les propriétaires du moulin,

pour les quelles le Préfet

de Côte d'Or doit ré-

examiner sa décision

Par arrêté n°389 en date du 14

règlement d'eau du Moulin du

Bœuf et l'interdiction pour son

prononcé l'abrogation du

Lire l'article

propriétaire, M....

juin 2013, le Préfet de Côte d'Or a

Hydrauxois

31/08/2013

Moulin du Bœuf : 6 raisons Le moulin du bœuf,

condamné?

Le bien public

Si on avait dit à Gilles Bouqueton

remettre en état le moulin du Bœuf

qu'il se lancerait dans un vrai

parcours du combattant pour

à Bellenod-sur-Seine, il n'en

Lire l'article

27/08/2013

aurait pa...

toujours porteurs de leur projet, ont saisi. C'est pour participer à la rétribution des frais

Les 6 raisons pour lesquelles les législateurs doivent réviser la décision

hydrauliques ne provoquent aucune mortalité des poissons ? Peu importe. Tout le

biefs à la pelleteuse.

Un moulin peut exploiter l'énergie de l'eau s'il dispose d'un règlement d'eau.

Le moulin du Bœuf dispose de ce droit par un arrêté préfectoral remontant à 1876.

Après quatre ans de procédure devant le tribunal administratif sans reconnaissance

des droits du moulin, le dernier recours est maintenant la cassation devant le Conseil

C'est cet arrêté que le préfet a abrogé en 2013, tuant le moulin et nous l'avons

L'existence du moulin avant 1789.

Vous pouvez nous aider aujourd'hui,

de justice importants qu'ils ont besoin de vous.

Presse et médias

Moulin du Boeuf en lutte!

Le dimanche 28 juin, une bannière a été posée sur le

Seine. Cette propriété de M.

Lire l'article

profil du causeur

Bouqueton est le symbole de

l'acharnement actuel des aut...

Moulin du Boeuf à Bellenod-sur-

Hydrauxois

09/07/2014

d'abrogation:

• Tout projet de remise en fonctionnement serait un nouvel obstacle à la continuité écologique.

- Le besoin de produire de l'électricité sans polluer. · L'absence d'impact négatif sur l'environnement et les effets positifs.
- Les juges du tribunal administratif ont rejeté la requête.

http://www.hydrauxois.org/2013/08/moulin-du-buf-6-raisons-pour-lesquelles.html

BOUQUETON Cause: Aidez-nous à obtenir justice pour les moulins, devant le Conseil d'Etat Posté le : 30/10/2017

Gilles

pour tous », il refuse de se spécialiser dans un domaine particulier. C'est donc à des projets variés qu'il consacre son énergie : équipements publics municipaux, logements

Dans leur temps libre, Gilles et Marie-Anne cultivent des activités bénévoles dans le

milieu associatif visant à tisser des liens sociaux de proximité grâce à l'organisation

de manifestations culturelles locales, actuellement en Seine-Saint-Denis et bientôt, ils

l'espèrent, à Bellenod-sur-Seine, en Côte-d'Or, dans un moulin du Bœuf rénové... si le

mettre son expérience au service de la collectivité. Au nom du droit à « l'architecture

Gilles Bouqueton est architecte en exercice depuis plus de trente ans. S'il a participé

pratique « artisanale » et les « petits » projets, ceux qui lui donnent l'occasion de

avec des architectes de renom à de grands projets, il reste avant tout passionné par la

individuels, bureaux de petites entreprises, commerces de proximité... Depuis toujours, Gilles cultive une démarche « éco-responsable ». Il privilégie l'autoconstruction, les énergies douces, la mise en valeur des vieilles pierres et des traditions éprouvées par le temps. La volonté, avec Marie-Anne Portier et leurs enfants, de faire renaître le moulin du Bœuf sous forme d'ouvrage hydro-électrique s'inscrit dans cette lignée. Les travaux sont financés avec leurs fonds propres et les roues à aubes tourneront pour subvenir à la consommation électrique du foyer.

Conseil d'État finit par reconnaître leurs droits.

Contribuer

rivières de France. Ce sont les témoins de la plus propre des sources d'énergie disponible, déjà présente avant l'installation de l'électricité. Leurs canaux, leurs biefs, leurs vannages sont entrés dans l'inconscient collectif, les promeneurs, les pêcheurs, les baigneurs s'y retrouvent.

Le débat sur l'énergie est une actualité brûlante : comment produire de l'électricité sans polluer l'air, l'eau, le sol, le paysage pour le bien de tous aujourd'hui et dans l'avenir. Il est aujourd'hui bienvenu d'équiper les anciens moulins pour produire de

hydraulique est une des rares sources à bénéficier de centaines d'années d'expérience. De nombreux porteurs de projets se manifestent et trouvent souvent soutien auprès des collectivités territoriales et de l'ADEME. Toutefois ils doivent encore lutter fortement contre l'administration à laquelle ils sont confrontés. Cette administration en charge de l'eau a programmé la suppression des moulins sans réel discernement. Elle ne veut plus contrôler des petits sites, préfère

des gros projets industriels qui ont pourtant

d'avantage d'impact.

juridiques pour préserver et exploiter le patrimoine hydraulique sont et deviendront de plus en plus nombreux si le législateur n'intervient pas maintenant dans le sens du progrès pour tous. L'issue de ce procès emblématique sera un message fort envoyé à tous.

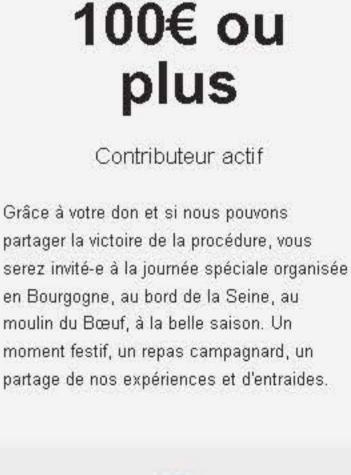
tous les contributeurs

Vous serez tenu informé de l'avancement de

la procédure et de ses retombées.

10€ ou plus

Si l'objectif collecté de notre cause est atteint, vous recevrez le badge "Moulin du Bœuf" soigneusement fabriqué par nous



cassation devant le Conseil d'État La requête sommaire est déposée au Conseil d'État. Cette requête succincte sera complétée dans un délai de trois mois par Me Jean-Louis Boré dans un mémoire complémentaire

la force motrice de l'eau ne serait plus susceptible d'être utilisée. 14 juin 2013 Abrogation du règlement d'eau du Moulin du Bœuf Considérant que les ouvrages sont abandonnés et que leur entretien créerait un nouvel obstacle à la continuité écologique, le

L'usage de l'énergie

1 février 2011

Concrétisation de

la rénovation du

concernée du projet de

production d'énergie

hydro-électrique et réalisation des travaux

moulin

Présentation à

l'administration

3 décembre 2012 Enclenchement du

site et conclue à un « état de ruine flagrant » du système hydraulique, malgré la vive contestation de cette analyse. 24 janvier 2011 Acquisition du Moulin du Bœuf

Le bien comprend par

acte notarié : « bâtiment à usage de moulin, bief, canaux d'amenée et de fuite, barrage de prise d'eau » et l'autorisation d'utiliser l'énergie hydraulique par règlement d'eau : l'arrêté du préfet de Côte-d'Or du 9 juin 1876. Après obtention du permis de construire réglementaire, les requerants propriétaires effectuent les travaux de remise en état du site. Les bâtiments ne sont pas raccordés au réseau public ERDF mais le moulin bénéficie d'une convention de l'ADEME qui subventionnera l'étude de la production d'hydroélectricité.

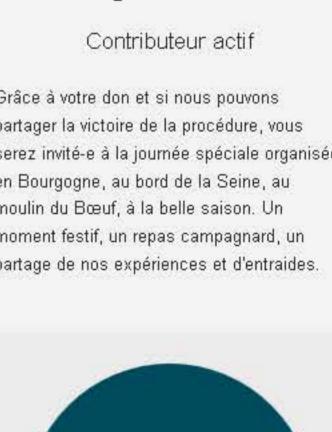
sont des mégawattheures qui respectent le capital collectif, la nature, les paysages. Il s'agit de progresser en poursuivant la démarche des anciens qui n'est pas nuisible à l'environnement. De nombreux travaux scientifiques montrent que les petits ouvrages ont des intérêts. L'énergie

l'électricité, même à petite échelle car ce

L'administration casse les initiatives comme celle du moulin du Bœuf. Les recours

50€ ou plus Contributeur mobilisé

même et spécialement édité pour la cause.



procédure

au 28 novembre 2017

14 septembre 2017

Recours en

qui développera plus finement les arguments.

4 juillet 2017 26 décembre 2014 Rejet en appel La cour administrative Rejet en recours d'appel de Lyon rejette la contentieux requête, considérant que Le tribunal administratif la puissance du moulin = de Dijon rejette la 49,2 kW est minime à demande d'annulation de l'échelle du bassin de la l'arrêté d'abrogation du droit d'eau, considérant que le droit fondé en titre n'est pas prouvé et que

Seine.

29 juillet 2013

gracieux

Requête en recours

Introduction, auprès du

préfet de Côte-d'Or, d'un

recours gracieux contre

l'abrogation du droit d'eau.

Le 29 septembre 2013,

rejetée. La procédure

cette demande est

devant le tribunal

processus

d'abrogation du

règlement d'eau

En réponse à la volonté

des représentants de la

préfecture (D.D.T.), du

(SICEC), de la police de l'eau (ONEMA), visite le

syndicat de rivière

hydraulique n'est alors plus autorisée.

de réhabilitation du moulin, l'administration, constituée

administratif est engagée. préfet de Côte-d'Or reprend à son compte l'analyse menée par ses services et abroge l'arrêté du 9 juin 1876 portant règlement d'eau du moulin, avec obligation de remise en état.

d'entretien.

besoin d'aide? Questions frequentes





Notre charte éthique Conditions générales

à propos

Mentions légales

L'équipe

Nous contacter

(f) (S) (S)